

# Conditions Générales de Ventes

Les Conditions Générales de Vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société HYD ET THERM et de son client dans le cadre de la vente de marchandises et de prestations.

Toute commande passée par le client emporte acceptation des présentes conditions et renonciations sans réserve de sa part, à ses propres Conditions Générales d'Achat.

Seules les conditions particulières de ventes convenues par écrit entre la société HYD ET THERM et le client peuvent, par conséquent, déroger aux présentes Conditions Générales de Ventes.

## 1. DEVIS ET FACTURES

Toute demande doit faire l'objet d'un ordre daté, écrit et signé par le client, remise en main propre, envoyé par courrier ou mail.

De plus, la société HYD ET THERM pourra annuler une commande, ou intervention en cours sans que le client ne puisse prévaloir d'un droit à une indemnisation, en cas de force majeure ou de causes non imputables à HYD ET THERM tel que :

- L'impossibilité d'approvisionnement auprès de ses fournisseurs,
- Conflits sociaux,
- Chômage partiel chez HYD ET THERM, chez ses fournisseurs, chez ses sous-traitants ou prestataires,
- Défaillances de sous-traitants ou prestataires...

Dans le cas où le client a passé une commande sans avoir procédé au paiement de(s) commande(s) précédente(s), la société HYD ET THERM pourra refuser d'honorer la commande et d'effectuer les travaux nécessaires sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

## 2. PRIX ET FACTURATION

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés Hors Taxe. Par conséquent, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

A ce jour, les tarifs main d'œuvre sont de 45€ HT par heures et par techniciens.

La société HYD ET THERM s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toutefois elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués sur le devis.

Les offres tarifaires figurant dans les devis sont **valables 3 mois**.

## 3. DEPLACEMENT

Les opérations de déplacement sont facturées 1€ HT par kilomètres et par véhicules aller-retour depuis le siège social de l'entreprise situé ZA des Landes 22 490 PLOUER SUR RANCE.

## 4. PAIEMENT RETARD DE PAIEMENT

Sauf conventions contraires, les prestations sont payables au comptant, au siège social.

Les réclamations ne dispensent pas le client de régler ses factures à échéance.

Un défaut de paiement à l'échéance entraîne de plein droit déchéance au terme et rend immédiatement exigible les sommes dues, même celles non échues.

De plus, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu à l'application, à compter du jour suivant l'échéance impayée :

- D'un intérêt de retard égale à 2%,
- Et d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour les frais de recouvrements.

## 5. RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société serait amenée à octroyer à titre exceptionnel compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

## 6. ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## 7. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue soit :

- Par chèque,
- Par virements

## 8. ACOMPTE

Lors de la signature de la facture, le client devra verser un acompte de 20 % du montant globale de la facture, le solde devant être payé à l'intervention.

## 9. RESERVE DE PROPRIETE

La société HYD ET THERM conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral de la facture.

## 10. GARANTIE CONTRACTUELLE

Sauf mention contraire indiquée dans le devis et la facture, le matériel est garanti :

- **Annuellement** selon l'article 1792-6 du Code Civil,
- **Bien annuellement** suivant l'article 1792-3 du Code Civil,
- **Décennal** suivant l'article 1792,1792-1 et 1792-2 du Code Civil.

A compter de la date de facturation sans que le remplacement d'une pièce pendant cette période ne prolonge la durée initiale de garantie du matériel.

Pour bénéficier de la garantie, le client doit aviser la société HYD ET THERM dans les 15 jours et par écrit du dysfonctionnement du matériel.

La garantie se limite au remplacement des pièces ou du matériel dont le fonctionnement est reconnu défectueux à la suite d'une expertise par la société HYD ET THERM.

## 11. DELAIS ET REALISATIONS

Nous ne sommes tenus de commencer les travaux que dans le cadre des délais prévus par notre offre ou convenu avec le constructeur de maisons individuelles ou du client particulier ou professionnel. La pose de nos ouvrages ne pourra s'effectuer qu'après achèvement des emplacements réservés à cet effet et après siccité complète de l'ensemble des ouvrages nécessaires à la bonne réalisation de nos travaux de plomberie, chauffage et électricité.

## 12. ASSURANCES – RESPONSABILITES

L'ENTREPRISE déclare avoir souscrit une police d'assurance en responsabilité civile et décennale couvrant l'ensemble de nos activités. L'ENTREPRISE est responsable de la bonne qualité des travaux effectués. La responsabilité de l'ENTREPRISE ne saurait être engagée par tous incidents ou accidents provoqués par malveillance, sinistres, guerres, inondations, tremblements de terre, incendies, orages ou cas de force majeure.

## 13. SUSPENSION DES TRAVAUX

En cas de non-observation des conditions de paiement, l'entreprise se réserve le droit de suspendre les travaux trois jours après avoir mis le Client en demeure de tenir ses engagements.

Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu, nous nous réservons le droit de reprendre le matériel et, si bon nous semble, de résoudre le contrat.

## 14. LANGUE DU CONTRAT – DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige. En cas de contestation des clients professionnels, il est fait attribution de compétence aux tribunaux du siège social de notre entreprise.

En cas de contestation des clients particuliers, en application de l'article R. 631-3 du Code de la consommation, le consommateur peut saisir soit : l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile ; soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

## 15. DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise HYD ET THERM et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux.

Le responsable du traitement des données est la société HYD ET THERM ZA les LANDES – 22 490 PLOUER SUR RANCE, son siège social, par courrier ou courriel à [contact@hyd-therm.fr](mailto:contact@hyd-therm.fr)

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6

Août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## 16. DROIT A L'IMAGE

Sauf mention contraire, écrite notifiée par courrier avec accusé de réception ou dans une clause de confidentialité rajoutée au contrat et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, au droit de publicité et au droit du nom, le client autorise la société HYD ET THERM, dans le cadre de sa communication et de sa publicité à prendre, utiliser et publier des photos de ses réalisations sur des documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, flyers, etc...).

En conséquence, le client ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation de celles-ci.

## 17. LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de SAINT-MALO.